

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION DU CCAS LE MARDI 25 NOVEMBRE 2014

PRESENTS : M. DUBREUCQ – M. CAPELLE - Mme HAUSPIEZ – Mme FLOCTEL –
M. DEBAY - Mme BOCQUET – Mme BEAUMONT - Mme POIDEVIN -
M. CARON – Mme DUQUESNE – Mme SADOWSKI – Mme CODRON.

ABSENT EXCUSE : M. ROGER.
Procuration de M. ROGER à Mme DUQUESNE.

- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 9 SEPTEMBRE 2014

- INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DE LA TRESORERIE D'HERSIN- COUPIGNY

M. Nicolas WANIN du 01/01/2014 au 03/03/2014 : 66,10 € brut
Mme Dany LEURS à compter du 04/03/2014 : 311,60 € brut
Avis favorable à l'unanimité.

- RSA -CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM)

Convention à signer avec le Conseil Général pour le suivi des bénéficiaires du RSA prévue pour 3 ans. Montant de la subvention pour 2015 : 15 990 € pour 119 bénéficiaires maximum à accompagner.
Avis favorable à l'unanimité.

- CONVENTION AVEC LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Convention à signer pour les modalités d'échange de moyens de compétences et des actions de partenariat.
Avis favorable à l'unanimité.

- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MDS DE BULLY-LES-MINES

Convention à signer permettant les interventions, développer les coordinations et coopérations dans les domaines de l'action sociale : aides financières, protection de l'enfance et des majeurs vulnérables, santé, politique gérontologique et en faveur des personnes handicapées, actions collectives en faveur des publics en difficulté.
Avis favorable à l'unanimité.

- ACHAT DE MATERIEL DE CUISINE AUX ACACIAS

Mise à prix du matériel de cuisine : 2 000 €.
Prix maximum d'achat par le CCAS : 2 500 €.
Avis favorable à l'unanimité.

- ACHAT DE MATERIEL DE CUISINE POUR LE PORTAGE DES REPAS

La cellule de refroidissement pour le service de portage des repas à domicile étant hors d'usage, 3 devis ont été effectués pour le remplacement de ce matériel. La société MANIEZ à Béthune a été retenue par rapport à la qualité du matériel. Coût : 8 479,20 € TTC.
Avis favorable à l'unanimité.

- CHEQUES CADHOC

Attribution d'un carnet de chèques d'une valeur de 50 € par agent par an.
Avis favorable à l'unanimité.

- AIDES FACULTATIVES

PRISE EN CHARGE CANTINE

7 enfants pris en charge pour la cantine municipale et 1 enfant pour la cantine CLIS.
Avis favorable à l'unanimité.

PARTICIPATION AUX FRAIS FUNERAIRES

1 secours de 610 € versé directement aux Pompes Funèbres.
Avis favorable à l'unanimité.

AIDES ALIMENTAIRES

29 familles aidées

- QUESTION DIVERSES

Economies réalisées au niveau des dépenses du CCAS :

- . diminution des dépenses du banquet des aînés et des colis de Noël
- . diminution du montant des bons d'alimentation
- . arrêt de la laverie sociale
- . arrêt des repas du foyer-restaurant « les Acacias »
